

Informations de base	
2001/2182(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Prévention des conflits: intégration régionale et coopération, prévention à court terme Subject 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense		LAGENDIJK Joost (V/ALE)
	Date de nomination		28/05/2001
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
Conseil de l'Union européenne	DEVE Développement et coopération		MODROW Hans (GUE /NGL)
	Date de nomination		25/06/2001
	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Développement	2352	2001-05-31
Commission européenne	Développement	2429	2002-05-30
	DG de la Commission		Commissaire
	Relations extérieures		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
11/04/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0211 	Résumé
31/05/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
06/11/2001	Vote en commission		Résumé
06/11/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0394/2001	
12/11/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

12/12/2001	Débat en plénière		
13/12/2001	Décision du Parlement	T5-0702/2001	Résumé
13/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
30/05/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
25/07/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2182(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/15223

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0394/2001	06/11/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0702/2001 JO C 177 25.07.2002, p. 0214-0291 E	13/12/2001	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0211 		11/04/2001	Résumé

Prévention des conflits: intégration régionale et coopération, prévention à court terme

2001/2182(COS) - 13/12/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Joost LAGENDIJK (Verts/ALE, NL) sur la prévention des conflits, le Parlement européen s'est largement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Toutefois, la plénière a apporté quelques modifications au rapport adopté en commission en insistant sur les points suivants: - l'approche globale en matière de construction de la paix doit également inclure d'autres dimensions, notamment la fin de la lutte pour le contrôle du commerce des matières premières, notamment du diamant et l'octroi de pouvoirs aux femmes; - une approche spécifique concernant les ONG devrait être prévue: certaines d'entre elles devraient apporter leur propre contribution scientifique et sociétale à la prévention des conflits, avec l'appui de la Commission en cas de besoin. De manière générale, le Parlement européen souligne la nécessité d'accroître la sensibilisation à la prévention des conflits et de former en conséquence le personnel de la Commission, à Bruxelles et au sein des délégations. Il s'agit aussi d'accorder une attention soutenue à la formation de moniteurs et de médiateurs spécialisés dans la transformation des conflits et de constituer des bases de données pour pouvoir faire appel à ces professionnels en cas de besoin. Les parlementaires estiment enfin que la création d'une "unité non militaire de réaction rapide" serait appropriée.

Prévention des conflits: intégration régionale et coopération, prévention à court terme

2001/2182(COS) - 11/04/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : renforcer la capacité de l'Union européenne à contribuer à la prévention des conflits. CONTENU : le nombre sans cesse croissant de causes de conflit dans le monde appelle une coopération internationale et une action multilatérale d'un genre nouveau. L'Union européenne, qui représente en soi une entreprise de paix et de prospérité, a un rôle important à jouer dans l'effort global de prévention des conflits. La présente communication met en évidence ce que l'Union européenne fait déjà, les instruments qu'elle a à sa disposition et suggère pour l'avenir certaines actions possibles dans le domaine de la prévention des conflits. Dans un souci de clarté, la communication fait une distinction entre la prévention à long terme ("Projeter la stabilité"), et la prévention à court terme ("Réagir rapidement aux conflits naissants"). Elle aborde également la manière d'améliorer la coordination et la coopération internationales en matière de prévention des conflits. La Commission est déterminée à mobiliser les instruments communautaires plus efficacement et de façon plus coordonnée, afin de soutenir les efforts de prévention d'un conflit. Ces efforts interviendront le plus en amont possible et continueront jusqu'aux dernières phases, celles de la confrontation et de la crise ouverte. Ceci supposera: - d'intégrer des objectifs de paix, démocratie et stabilité politique et sociale dans les programmes d'assistance, en mettant par exemple l'accent sur le soutien à l'établissement d'institutions stables et à l'État de droit (y inclus la police et l'administration de la justice) ; - de prendre en compte dans les programmes d'assistance des indicateurs d'exclusion politique, ethnique, de marginalisation sociale et régionale, de dégradation environnementale, et de contrôler tout autre facteur pouvant conduire à des tensions sociales ou une confrontation violente; - d'apporter une valeur ajoutée aux initiatives internationales sur les questions transversales qui peuvent contribuer à alimenter la tension et le conflit , comme par exemple le crime international, la propagation des armes légères, le commerce des diamants, le trafic de stupéfiants, les "enfants soldats" ; - de tirer avantage d'autres moyens comme par exemple les instruments relatifs au commerce, ou les instruments dérivés de domaines telles que la justice et les affaires intérieures, la politique d'immigration, la politique sociale ou environnementale; - de développer des approches et des instruments nouveaux pour faire face aux conflits et aux situations de crises. Le Mécanisme de Réaction Rapide pour la mobilisation des instruments communautaires est un exemple. Parmi les instruments disponibles, l'assistance extérieure de la Communauté est certainement le plus puissant. L'assistance a déjà été utilisée avec succès, par exemple au Salvador et au Guatemala, pour rétablir un certain degré de stabilité structurelle. Elle est actuellement utilisée de manière intégrée dans le processus de reconstruction et de consolidation dans les Balkans Occidentaux. Les propositions pratiques faites dans cette communication visent à rendre encore plus significatif le rôle de la prévention des conflits dans l'assistance externe. Quand la situation d'un pays donné se détériore, l'action de prévention à long terme doit céder la place à la réaction rapide fondée sur une politique claire et cohérente. La communication montre qu'il existe différents moyens d'améliorer la qualité de notre réponse et en particulier de mieux utiliser les instruments communautaires ou de la PESC. L'efficacité de l'action de l'Union dépendra surtout de sa capacité à exprimer une approche politique commune à tous ses États Membres. La définition de valeurs et d'intérêts communs, se traduisant par un ensemble de priorités et d'objectifs communs sur des questions sensibles, constitueront le véritable test de la capacité de l'UE à contribuer à la prévention des conflits.